



Demande d'information sur un litige avec XXXXXX

Par **chougne**, le **07/11/2014** à **13:59**

Bonjour,

je suis allée chez un opticien (xxxxxx) pour faire une paire de lunette (monture +verres). j'ai demandé d'avoir un devis et de savoir si ma mutuelle prendrai en charge une partie ou la totalité de mes frais optiques.

Pour cela, l'opticien m'a fait un devis, où il a marqué juste en dessous de façon manuscrite "Demande d'accord de prise en charge optique, Cordialement" et il m'a fait signé. Ce papier était donc destiné à être envoyé à ma mutuelle pour connaître le taux de prise en charge. Sur ce devis, ne figure ni les conditions de vente, ni de délais de validité, ni de "bon pour accord", ni la signature de l'opticien.

Quelques jours plus tard, l'opticien me contact en me disant que la paire de lunette est prête en magasin.

Pour moi il s'agit clairement d'un abus car je n'ai pas demandé la commande des lunettes.

Cet opticien m'a demandé de payer les lunettes. (les lunettes sont toujours en magasin)
J'ai refusé, il a porter le dossier devant un huissier qui m'envoie des lettres avec une "sommation de payer" ainsi que des frais de procedure.

Je suis retourné chez l'opticien pour avoir des explications, il me donne a ce moment là un devis d'optique qui cette fois ci comporte "livraison sous 7 jours ouvrés. l'acceptation de ce devis implique qu'il ne pourra ni être modifié ni annulé. bon pour accord et signature du client" daté de la même date que celui qui était destiné à la mutuelle. ce devis ne m'a jamais était présenté au paravent et il n'est donc pas signé.

Que faire car aujourd'hui les frais d'huissiers sont élevés et à ma charge...

Avez vous des conseils? Ne s'agit il pas d'une vente forcée?

Que dois je faire?

Merci

Par **miyako**, le **07/11/2014** à **20:39**

Bonsoir,

Si vous n'avez rien signé ,c'est un faux.Vous informez l'huissier qu'il s'agit d'un faux et que

vous contestez avoir passé commande.Vous envoyez un recommandé AR au magasin en les menaçant de poursuites pour vente forcée par faux et usage de faux .Cela devrait suffire à calmer les esprits.

Si jamais ,malgré tout le magasin fait une injonction de payer ,vous contestez immédiatement cette injonction.Vous motivez la contestation et déposez plainte pour escroquerie et vente forcée.

Il faut toujours être très vigilant avec ce genre "d'opticiens" discount.

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **chougne**, le **07/11/2014 à 23:32**

et bien le problème c'est que l'opticien a fait un devis avec la liste des produits: verres + monture avec les différents prix et a marqué à la main, "Demande d'accord de prise en charge optique, Cordialement" juste en dessous et il m'a demandé de signer donc j'ai du signer car ce papier était destiné à une demande de prise en charge au prés de ma mutuelle. c'est ce devis qu'il a présenté à l'huissier.

Mais quand je suis retournée pour avoir des explications, il m'a sorti un autre devis daté du même jour que le premier devis, ce second devis comporte bien les mentions suivantes "livraison sous 7 jours ouvrés. l'acceptation de ce devis implique qu'il ne pourra ni être modifié ni annulé. bon pour accord et signature du client" mais celui ci de devis je ne l'ai jamais signé.

donc il m'a tout de même fait signer un papier avec marqué dessus devis.

Merci miyako, pour votre réponse

cordialement

Par **miyako**, le **09/11/2014 à 21:04**

bonsoir,

Un devis signé doit comporter la mention 'bon pour accord' écrite de la main du signataire .

Votre mutuelle a-t-elle acceptée ?,car en général l'opticien contacte la mutuelle pour accord et tient au courant le client.

Pouvez vous faire un copier coller des deux documents(en masquant les noms) .

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **OpticalCenter**, le **13/11/2014 à 12:15**

Bonjour,

Nous sommes désolés de votre mécontentement.

Pourriez-vous nous envoyer un mail via ce formulaire de contact : <http://www.optical-center.fr/contact> avec votre nom, le nom du magasin et la date à laquelle vous vous y êtes rendu ?

Nous ferons tout notre possible pour vous répondre dans les meilleurs délais.
Cordialement,
L'équipe Optical Center

Par **C J**, le **01/05/2015** à **11:21**

Nous avons acheter 4 paires lunettes progressives chez xxxxxx a st- n'a zaïre ville 44, dont 2 paires solaires(pour le couple montures de marques) en ce qui concerne mon mari, les solaires me semble irreglable au niveau de sa monture Ray ban celle ci reste problématique,elle ne font que descendre mi nez,quelques jours après réglages chez cet opticien,qui me semble pas tenir compte du problème,celui ci est maintenant responsable du magasin et a des idées bien fixé(,moi souple que l ancien responsable)la monture me semble pas confortable et problématique ,ce jeune homme dit

Par **Optical Center**, le **04/05/2015** à **18:26**

Bonjour CJ,
Nous sommes désolés de votre insatisfaction.
Pourriez-vous nous envoyer un mail pour nous expliquer le problème via ce formulaire de contact : <http://www.optical-center.fr/contact> avec votre nom, le nom du magasin et la date à laquelle vous vous y êtes rendu ?
Cordialement,
L'équipe Optical Center

Par **Seufeur**, le **07/06/2017** à **21:04**

Optical nul nul est si vous avez la cmu vous êtes un pestiférer honteux